

La réforme du stage pédagogique

Quelques propositions

Les exigences du monde de l'éducation sont devenues telles que le rôle du professeur ne se limite plus à la simple communication d'un savoir. De nos jours, il doit aussi être l'éducateur et le conseiller des élèves tout comme l'interlocuteur des parents. Il est donc évident qu'à côté d'une solide formation scientifique universitaire dans la (les) branche(s) enseignée(s), le professeur doit disposer d'un savoir-faire méthodologique et didactique qu'il devra acquérir lors d'une formation pédagogique adaptée aux réalités et aux défis particuliers de l'enseignement luxembourgeois. Cette formation doit être à la fois théorique et pratique et s'étendra sur trois années, avec un accent plus théorique sur la première année et un accent plus pratique sur les deuxième et troisième années. Il s'agira d'une formation postuniversitaire reconnue par l'Etat.

1ère année: formation théorique et premiers contacts avec le métier

La formation théorique de cette première année sera assurée, organisée et coordonnée par le Département de formation pédagogique du Centre Universitaire. Il va de soi que, dans le cadre de la réforme du stage pédagogique, ce département devra être également réformé selon des objectifs clairement définis.

A notre avis, la formation théorique devra s'articuler autour de quatre volets.

1) Un savoir psycho-socio-pédagogique général, destiné à:

- * faciliter le contact de l'enseignantE avec ses élèves, comme avec leurs parents,
- * mieux analyser et comprendre le comportement des adolescentEs face à l'enseignantE, aux camarades de classe, à la branche enseignée et à l'école,
- * comprendre les processus de l'apprentissage (p.ex. mémorisation) et apprendre aux élèves comment apprendre,
- * développer et mettre en pratique des stratégies de communication en cas de relations difficiles avec une classe,
- * diagnostiquer le cas échéant des comportements déviants nécessitant un traitement particulier et favoriser la collaboration avec le SPOS et d'autres services éducatifs et sociaux, etc.

2) Une bonne méthodologie générale, permettant de transmettre les rudiments didactiques indispensables pour chaque enseignantE en ce qui concerne notamment:

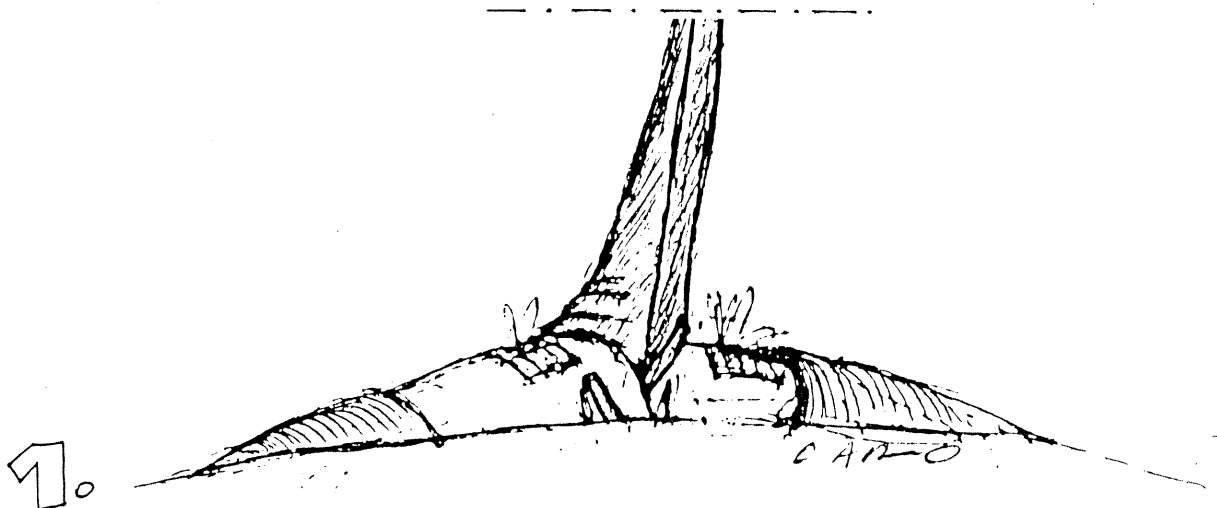
- * la technique des objectifs pédagogiques,
- * les diverses méthodes disponibles pour atteindre les objectifs fixés: cours magistral, travail en groupe, projets interdisciplinaires, travail sur documents, jeux de rôles, simulations, utilisation de l'informatique ou de moyens audio- visuels, etc.
- * l'évaluation:
 - des résultats obtenus par les élèves dans un but aussi bien sélectif (notes, décisions de promotion) que formatif (aider l'élève à s'améliorer),
 - des méthodes utilisées (auto-évaluation de l'enseignantE),
 - comme acte qui doit donner lieu à une réflexion constante quant aux critères à appliquer, aux objectifs de l'évaluation, aux problèmes liés à cet acte tel que celui de l'objectivité p.ex., etc.

3) Une bonne méthodologie spéciale, axée sur la (les) branche(s) enseignée(s) et qui:

- * renseignera les stagiaires sur les programmes en vigueur dans les différentes classes de l'enseignement secondaire, secondaire technique et primaire,
 - * familiarisera les stagiaires de manière systématique avec les pratiques didactiques, c'est-à-dire les objectifs, les méthodes et l'évaluation appliqués à une matière bien précise et délimitée.
- Il s'agira par exemple de décider comment on abordera telle matière, quels exercices on proposera aux élèves, comment on préparera les devoirs en classe pour vérifier les connaissances acquises, suivant quels critères on corrigera un certain type de devoir, comment on annotera un devoir afin d'en garantir le rôle formatif, comment on fera corriger le devoir par les élèves pour qu'ils apprennent à partir de leurs fautes, etc.,
- * confrontera les stagiaires aux problèmes qui surgissent le plus fréquemment en relation avec une certaine matière tout en indiquant des voies de solution.

4) Pour transmettre ces savoirs et savoirs-faire aux stagiaires de façon à leur permettre d'assimiler ce qu'ils ont appris en favorisant particulièrement la constante réflexion critique sur le métier d'enseignantE, différentes méthodes seront utilisées:

- cours théoriques très orientés vers la pratique quotidienne,
- leçons-modèles (mais leçons 'normales' pour autant!) présentées par les formateurs et auxquelles assisteront les stagiaires,
- travail en groupe avec discussion (préparation d'une leçon ou d'un devoir en classe p.ex. ...)
- leçons préparées et présentées par les stagiaires dans des classes de niveaux différents des deux ordres d'enseignement.
- une introduction à la législation scolaire, aux droits et devoirs du fonctionnaire et aux tâches administratives courantes de l'enseignant.



Afin que soient garanties à la fois la qualité et la cohérence de la formation, une commission d'expertEs (pédagogues diplômésEs, spécialistes en didactique, psychologues, sociologues, enseignantEs) devra être chargée de définir clairement les objectifs et les contenus des cours de première année ainsi que les 'profils' et les compétences respectives des différentEs intervenantEs.

Ce groupe d'expertEs veillera donc à ce que la formation théorique soit organisée selon un concept pédagogique global et à ce que soit assurée une coordination étroite et régulière tant entre les différents cours qu'entre la théorie et la pratique. En outre, cette commission devra décider du nombre et du genre d'épreuves qui vérifieront les connaissances que les stagiaires auront acquises lors des cours de première année en ayant soin que ces épreuves ne perdent pas leur caractère premier qui est celui de la formation et non celui de la sélection.

Il va de soi que les formateurs doivent être eux-mêmes formés, aussi bien au niveau de la théorie en pédagogie, psychologie et sociologie qu'au niveau de la formation des adultes. Certains d'entre eux doivent disposer d'une expérience professionnelle dans l'enseignement secondaire. Nous pensons même que la formation tant initiale que continue des formateurs est un élément essentiel sinon l'élément-clé de la réforme du stage pédagogique.

Le contenu de cette formation des formateurs devrait par conséquent être défini par un groupe de spécialistes ayant de l'expérience dans le domaine de la formation d'enseignantEs.

Nous proposons qu'une formation spéciale soit organisée, en attendant que des personnes diplômées soient disponibles. Le Ministère de l'Education nationale devrait permettre à touTEs les intéresséEs d'obtenir les diplômes requis.

Au cours de cette première année de stage, les stagiaires seront libres de toute tâche d'enseignement proprement dite, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas titulaires d'une classe. Les cours de première année représenteront 15 à 20 leçons par semaine. Les stagiaires continueront d'avoir droit à une rémunération.

Propositions divergentes:

Proposition de M. Polfer (APESS)

La formation dispensée dans le cadre du Département (réformé) de Formation pédagogique du Centre Universitaire sera limitée à un maximum de 12 heures de présence. A côté de cette formation, les stagiaires font un apprentissage pratique dans une ou plusieurs classes. A cet effet, chaque stagiaire est placé sous la guidance de deux tuteurs pédagogiques, professeurs de la première spécialité du stagiaire dans les deux établissements d'affectation de celui-ci. Les tuteurs pédagogiques sont les titulaires officiels des classes confiées au stagiaire. Leur charge est d'assurer une insertion progressive du stagiaire dans l'enseignement de ses classes. En particulier, ils ont la tâche de guider, de conseiller et de contrôler le stagiaire dans la préparation et l'évaluation de ses cours et la réalisation pratique de son enseignement. Ils assument également la responsabilité de l'enseignement, des devoirs en classe effectués sous leur contrôle par le stagiaire, ainsi que des résultats scolaires des classes qui lui sont confiées.

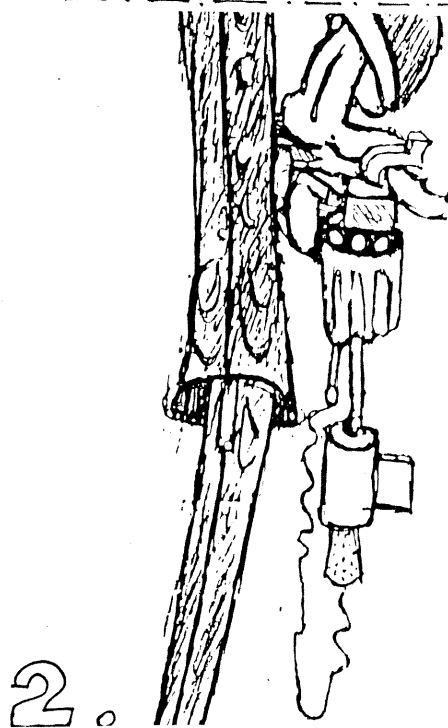
Afin de rendre possible un suivi sérieux du stagiaire par les tuteurs pédagogiques et une initiation efficace du stagiaire au métier d'enseignant, la tâche d'enseignement assisté assumé par le stagiaire durant la première année du stage pédagogique est strictement limitée à six leçons hebdomadaires. A cela s'ajoute une tâche de surveillance et de disponibilité strictement limitée à deux leçons hebdomadaires.

Proposition de P. Mergen (FEDUSE/Ens.)

A côté de la formation dispensée dans le cadre du Département de formation pédagogique du Centre Universitaire, les stagiaires feront aussi leur appren-

tissage pratique dans une ou plusieurs classes dans lesquelles ils assumeront le rôle d'assistant pédagogique sous la direction, la guidance et la responsabilité d'un professeur-tuteur. Cette partie pratique de la formation permettra au stagiaire de faire ses premières expériences dans la salle de classe; elle n'excédera pas 4 leçons hebdomadaires et elle aura un caractère exclusivement formateur.

Une collaboration étroite et continue sera nécessaire entre les professeurs-tuteurs et les formateurs engagés dans la partie théorique du stage. D'autre part, il est évident que la mission des professeurs-tuteurs devra être clairement définie et qu'ils devront



2.

eux-mêmes bénéficier d'une formation continue spécifique.

Pour la partie pratique de sa formation, le stagiaire sera attaché alternativement, chaque fois pour la durée d'un semestre, à un lycée et à un lycée technique dans lequel il pourra être également chargé d'une tâche d'animation ou de surveillance, respectivement de la direction d'autres activités d'encadrement pédagogique (p.ex. études dirigées), à concurrence de l'équivalent de 3 leçons hebdomadaires. Pendant la première année de stage, le stagiaire touche une "indemnité de stage" ainsi qu'une rémunération calculée sur la base de sa tâche d'assistance et d'encadrement pédagogique.

Proposition de G. Foetz et Ch. Serres (SEW)

Afin que la première année puisse se dérouler dans de bonnes conditions, il est à notre avis indispensable que les stagiaires soient libres de toute autre tâche, y compris les cours d'appui, les études dirigées ou les tâches d'animation ou de surveillance dans un établissement scolaire. En chargeant les stagiaires de

leçons de surveillance, on risque d'affecter de façon négative leur premier contact avec le monde scolaire.

Nous pensons qu'il est également inconcevable de charger les stagiaires de cours d'appui ou d'études dirigées. Il est évident que des personnes n'ayant pour la plupart aucune pratique professionnelle et pas encore de formation théorique en pédagogie sont particulièrement mal placées pour aider des élèves qui ont des difficultés scolaires!

Par ailleurs il nous semble qu'une introduction systématique et approfondie à tous les niveaux des deux ordres d'enseignement avec visites et leçons dans les classes (cf. première année réformée) est largement préférable au système des patrons de stage en vigueur actuellement.

Quant à la rémunération, on pourrait envisager une "indemnité d'un montant sérieux", tel qu'elle est prévue pour une formation de plein temps (6 mois à 1 an) à l'Institut de formation administrative par un projet de loi modifiant le statut du fonctionnaire.

2ème année: 1. Le stage pratique proprement dit

Au cours de la deuxième année, le stagiaire sera chargé d'au moins une classe dans chaque ordre d'enseignement secondaire (ES et EST). S'il est titulaire d'une classe du cycle inférieur dans un ordre d'enseignement, il aura sous sa responsabilité une classe du cycle moyen ou supérieur dans l'autre.

La tâche d'enseignement du stagiaire ne devra pas dépasser onze leçons hebdomadaires, coefficients compris. La tâche d'encadrement et d'animation pédagogique se limitera à 6 unités (l'équivalent de 3 leçons).

Dans les classes dont il sera titulaire, l'enseignement se fera sous la guidance d'un tuteur ou d'un patron de stage qui est lui-même formé pour ce faire. Nous voyons le tuteur comme un observateur engagé et un conseiller. Le tutorat englobera tous les aspects de la pratique scolaire: la définition des objectifs pédagogiques, le choix des méthodes utilisées, l'évaluation mise en oeuvre par le stagiaire (devoirs en classe, grilles d'observation du comportement des élèves, etc.).

Le tutorat aura donc un objectif essentiellement formatif: il fournira au stagiaire le soutien et l'accompagnement pédagogique adéquats et lui permettra de faire son auto-évaluation.

Il est évident que la formation du tuteur et l'organisation du tutorat devront également faire l'objet de réflexions au sein du groupe de spécialistes déjà mentionné.

Propositions divergentes

Proposition de P. Mergen (FEDUSE/Ens.) et de M. Polfer (APESS)

Pour la durée de chaque semestre, alternativement dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement secondaire technique, le stagiaire aura en

outre un "patron de stage" qu'il accompagnera, pour un certain nombre de leçons, dans une de ses classes. Le stagiaire sera ainsi confronté à d'autres approches et méthodes pédagogiques et il aura l'occasion de travailler, pour un nombre limité de leçons, avec d'autres classes que celles dont il est titulaire.

Il est évident que les rôles et les missions spécifiques tant des tuteurs que des patrons de stage devront être clairement définis et ils devront les uns et les autres bénéficier d'une formation continue appropriée. D'autre part, une collaboration étroite et régulière entre les tuteurs et les patrons de stage sera indispensable pour assurer la cohérence pédagogique nécessaire à la formation du stagiaire.

Proposition de G. Foetz et Ch. Serres (SEW)

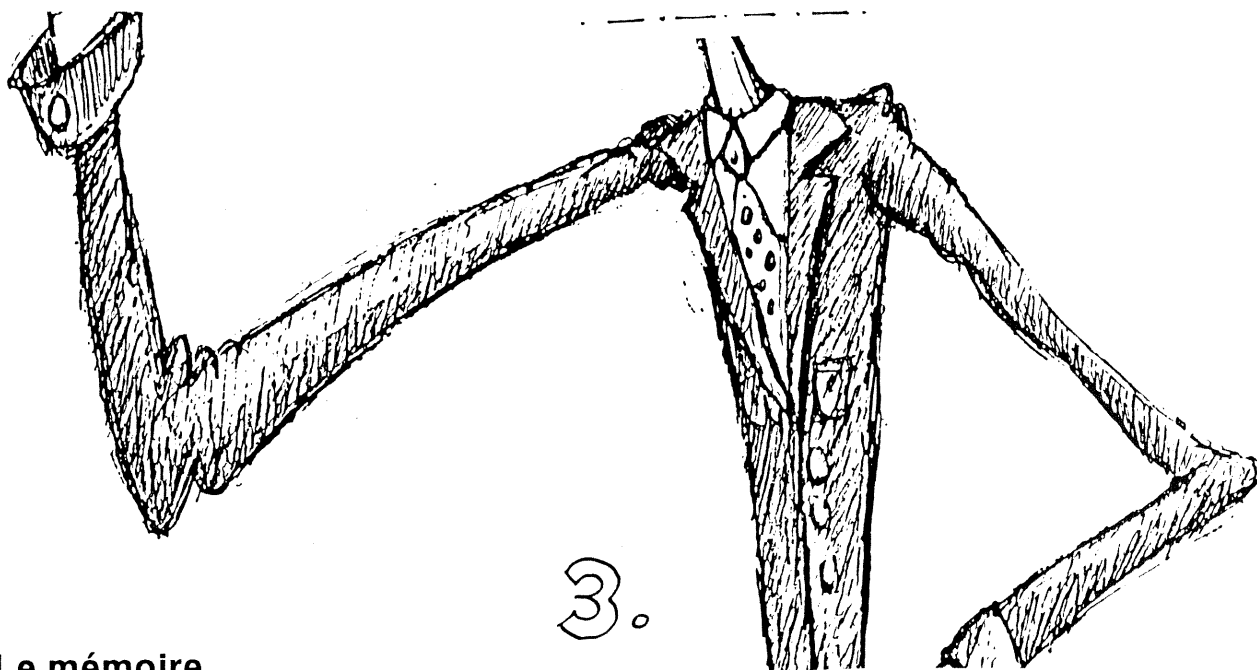
A notre avis le tutorat est suffisant et il est inutile que les stagiaires aient en plus un patron de stage.

"L'élaboration du mémoire force le stagiaire à délaissier des efforts qui seraient plus utiles d'un point de vue pédagogique; entre autres améliorer ses capacités pédagogiques par la lecture de livres et de revues spécialisées. De plus, tous ces efforts fournis sont sans lendemain, et en fin de compte, on se sent assez frustré, puisque l'évaluation du mémoire est laissée à des gens dont on a nettement l'impression qu'ils n'ont pour la plupart pas lu le mémoire en entier (ce qui est d'ailleurs assez difficile à faire en deux mois, entre la remise du mémoire et la date de la soutenance). A mes yeux, les raisons principales pour lesquelles le mémoire reste partie intégrante du stage sont d'une part le prestige d'un tel travail vers l'étranger, et d'autre part des raisons syndicales; en tout cas, il n'apporte rien de positif à la partie pédagogique du stage."

Réponse d'un stagiaire cité par le rapport Stricker, p. 17.

La deuxième année de stage devra également comporter un encadrement pédagogique général. Toutes les deux semaines p.ex., les stagiaires d'une même branche ou de branches différentes se rencontreront avec leurs tuteurs et des spécialistes en matière de pédagogie ou autre, pour un après-midi

d'échange d'idées, de discussion et de réflexion. Une telle réunion permettra aux participants de prendre leurs distances par rapport au vécu scolaire quotidien, d'exprimer leurs angoisses et incertitudes et de répondre par là à des besoins qu'une formation théorique ne saurait satisfaire.



2. Le mémoire

Au cours de la deuxième année, les stagiaires commenceront à rédiger un mémoire de qualité qui comptera une centaine de pages.

Propositions divergentes

Proposition de P. Mergen (FEDUSE/Ens.) et de M. Polfer (APESS)

Il s'agira d'un mémoire de niveau postuniversitaire qui pourra être ou bien à orientation scientifique pure ou bien à orientation scientifique et pédagogique, selon le choix du candidat. Le sujet du mémoire devra être soumis pour approbation au Conseil du département de formation pédagogique avant une date à fixer dans le courant de la deuxième année du stage. Le stagiaire se fera conseiller par un patron de recherche luxembourgeois ou étranger.

Pour être un bon professeur d'enseignement secondaire, il faut une formation scientifique solide et une formation pédagogique pratique et stimulante. Au Luxembourg, où la matière première principale est la matière grise, il est particulièrement important de favoriser et de stimuler les deux volets précédents.

L'élaboration et la soutenance d'un mémoire scientifique demandent au professeur des facultés intellectuelles que tout enseignant devrait posséder et transmettre à ses élèves: travail personnel et en groupe, esprit critique de recherche, d'évaluation et de synthèse, formulations précises et claires, recherches bibliographiques, travaux pratiques et expérimentaux... Le professeur saura appliquer ces outils pédagogiques d'autant plus aisément qu'il en aura fait l'expérience personnelle.

De très nombreux professeurs ont d'ailleurs pris goût à la recherche et, après la soutenance réussie de leur mémoire scientifique, ils ont continué dans ce domaine qui est une source permanente de créativité et d'enrichissement personnel.

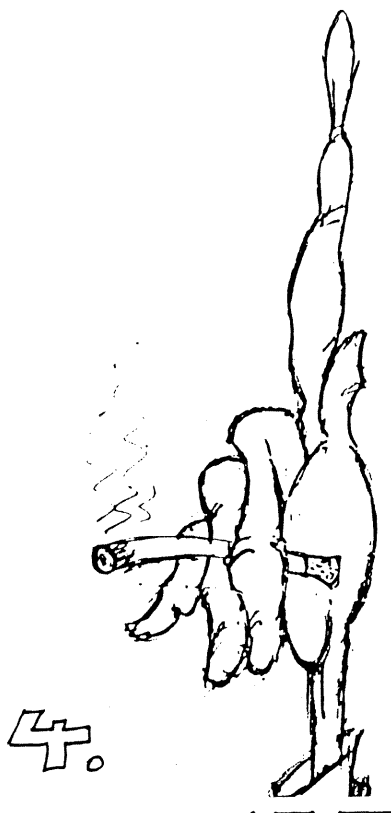
Le Luxembourg n'aura jamais de cycle universitaire complet dans toutes les branches. Or l'absence de l'esprit de recherche, d'innovation et de synthèse, rayonné par les Universités, est contrebalancée non seulement par l'élaboration des mémoires scientifiques, mais aussi par les nombreux travaux de recherches ultérieurs qui s'appuient très souvent sur des sujets abordés par ces mémoires. Ces dernières années un atout supplémentaire s'y est ajouté: de plus en plus de jeunes enseignants ont élaboré leur mémoire en collaboration avec des professeurs et services universitaires étrangers ou même d'entreprises. Ces liens ou contacts avec l'Université ou l'Entreprise privée sont très utiles pour l'enseignement, ses enseignants et ses étudiants: d'un côté ils ouvrent des portes (étudiants, doctorats, formation continue), d'un autre côté ils assurent un échange d'idées qui est fructueux pour les stagiaires et pour les professeurs plus âgés.

L'élaboration d'un mémoire scientifique ne constitue pas seulement un enrichissement personnel en savoir et en savoir-faire, mais encore une contribution efficace et importante des jeunes enseignants luxembourgeois à la recherche dans les domaines

culturel, littéraire, linguistique, scientifique... Ces travaux ont par ailleurs souvent été à l'origine de recherches complémentaires et de publications ultérieures.

L'élaboration d'un mémoire scientifique à orientation pédagogique pourrait être fort utile à l'enseignement luxembourgeois, dans lequel les recherches et innovations pédagogiques sont fort réduites en face des nombreux problèmes et particularités que connaît notre enseignement par rapport aux systèmes scolaires des pays voisins.

Contrairement à la situation actuelle, le mémoire scientifique pourra être le prolongement direct d'un travail de recherche effectué au cours des études universitaires.



L'Etat luxembourgeois devra veiller à obtenir l'équivalence au niveau européen du mémoire scientifique avec d'autres travaux scientifiques postuniversitaires (p.ex. DEA français).

Proposition de G. Foetz et Ch. Serres (SEW)

Il s'agira d'un mémoire pédagogique de qualité, comportant de 80 à 120 pages et combinant connais-

sances théoriques et applications didactiques. Ce sera donc un véritable travail de recherche, d'application pédagogique et de qualité scientifique. Ce travail établira le lien avec la formation professionnelle et représentera par là un enrichissement constant et appréciable de la méthodologie générale aussi bien que de la méthodologie spéciale des diverses branches enseignées.

Ce mémoire devrait être élaboré en collaboration avec le département de formation pédagogique du Centre Universitaire réformé.

A notre avis, un mémoire scientifique de recherche pure et de niveau post-universitaire n'a pas de raison d'être dans une formation pédagogique et pratique. L'élaboration d'un tel mémoire absorbe une part bien trop importante du temps de stage sans qu'aucun lien direct et concret avec la formation pédagogique et la pratique professionnelle ne soit établi. Le stage se trouve ainsi détourné de son objectif initial qui est d'apprendre à enseigner et de préparer le stagiaire à sa future vie professionnelle.

Pour nous il est évident que la formation du professeur se fait en deux temps. Il y a d'abord la formation scientifique qui doit se faire à l'université. Si l'étudiant est en possession du diplôme requis - la plupart ont d'ailleurs conclu leurs études universitaires par un mémoire scientifique! - et se voit homologuer le diplôme en question par le MEN, la formation purement scientifique doit être considérée comme close. Reste alors le deuxième volet de la formation du professeur, à savoir la formation pédagogique et pratique.

En ce qui concerne le rôle attribué au mémoire scientifique sur le plan de la recherche scientifique au Luxembourg, nous ne pouvons que constater que c'est vouloir assigner à cette épreuve une fonction qu'elle ne saurait remplir de façon satisfaisante et cela essentiellement parce que le Luxembourg ne dispose pas de structures de recherche scientifique adéquates dans de nombreux domaines. Fonder la politique de recherche scientifique d'un pays sur une épreuve imposée dans le cadre d'une formation professionnelle nous semble tout simplement vain.

Il faudrait, au contraire, renforcer le développement d'une véritable recherche scientifique en offrant aux professeurs nommés qui le souhaitent, de réelles possibilités de recherche dans un cadre professionnel et scientifique adéquat. Ceci nous semble même une nécessité dans le contexte supra-régional et européen, où des titres de doctorat éventuellement conférés devraient pouvoir être reconnus au-delà de nos frontières.

3ème année: Examen pratique et défense du mémoire

La tâche d'enseignement, d'animation et de surveillance du stagiaire sera la même qu'au cours de la deuxième année de stage.

La troisième année de stage est celle de l'examen pratique et de la remise du mémoire.

L'examen pratique comportera des épreuves pratiques. Elles auront lieu au cours de la deuxième partie du premier trimestre. Ces épreuves devront être en rapport direct avec la pratique pédagogique du stagiaire et du futur professeur et leur caractère devra être le moins artificiel possible. Les objectifs et les modalités de ces leçons sont donc à revoir en profondeur afin de leur donner une orientation moins académique et plus

proche d'une pratique pédagogique authentique. Ces épreuves devront permettre au candidat une approche et un traitement pédagogiques personnels, sans l'obliger à présenter une "leçon-modèle" banalisée dans une course contre la montre aussi stupide que stérile. Une description détaillée et précise des différentes épreuves, de leurs finalités ainsi que de leurs modalités, devra être élaborée par la commission d'experts sus-mentionnée.

Il serait souhaitable qu'au moins trois des cinq membres du jury d'examen fassent partie de tous les jurys amenés à apprécier les prestations des différents candidats dans une même branche.

Le mémoire sera remis après que le stagiaire aura réussi les épreuves pratiques. La nomination à la fonction de professeur interviendra après que le stagiaire aura soutenu son mémoire avec succès.

Aux stagiaires reçus à l'examen de fin de stage le Département de Formation pédagogique du Centre Universitaire délivre un "Diplôme de Formation Pédagogique et Scientifique Approfondie". Le MEN devra veiller à obtenir au niveau européen l'équivalence de ce diplôme avec d'autres formations postuniversitaires du type BAC+7.

Propositions divergentes

Propositions de P. Mergen (FEDUSE/Ens.) et de M. Polfer (APESS)

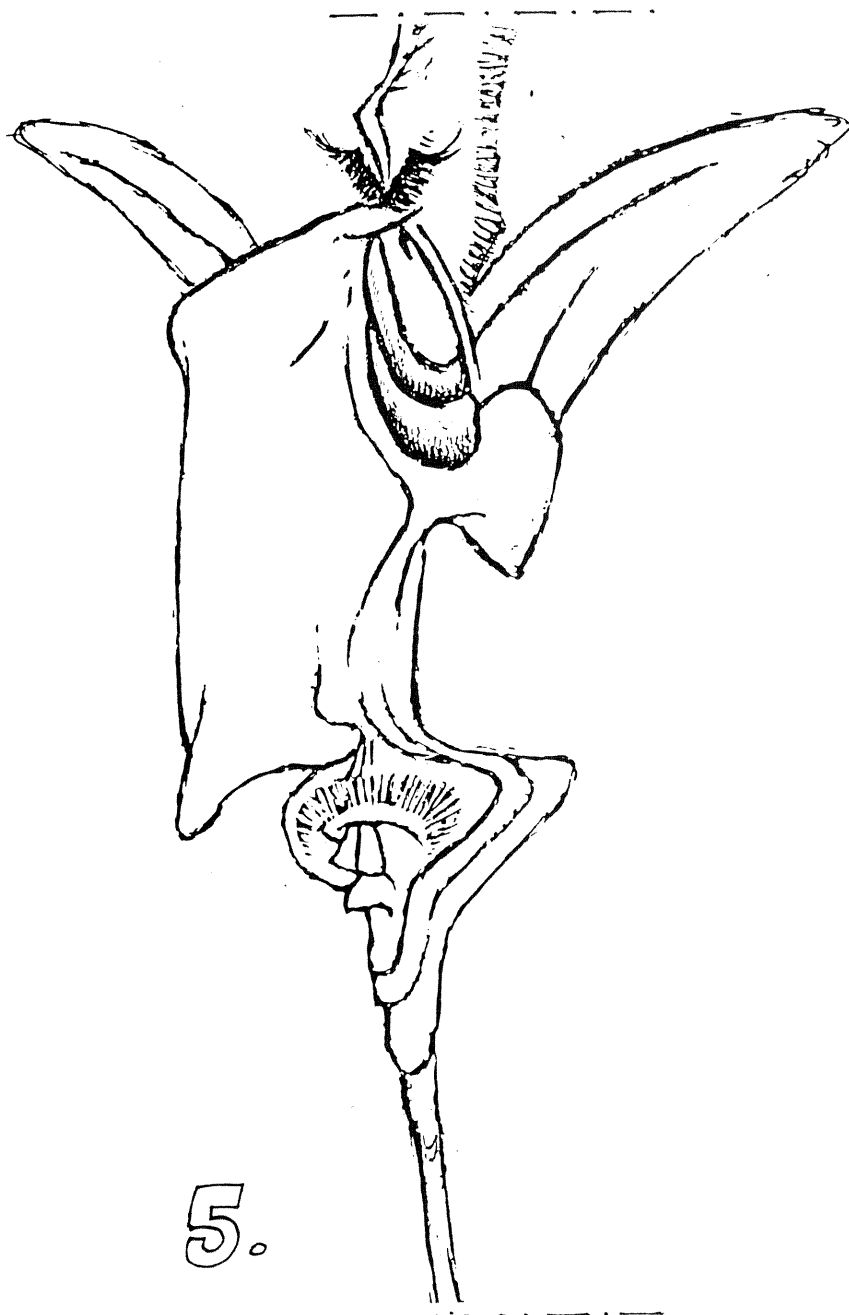
Les épreuves de l'examen pratique pourraient comprendre des épreuves dites de "leçons" et des épreuves dites de "correction".

1. Les épreuves dites de "leçons" auront pour objectif de contrôler si le candidat maîtrise la/les matière(s) qu'il sera amené à enseigner plus tard et s'il fait preuve de solides aptitudes et capacités pédagogiques dans son travail avec les élèves. Elles pourraient comprendre d'un côté des leçons dites "d'inspections" dans des classes dont le candidat est titulaire, et de l'autre côté des leçons dites "d'examen" devant des classes dont le candidat n'est pas titulaire.

On pourrait se demander s'il ne serait pas indiqué de prévoir la possibilité d'une "série" de deux leçons pour traiter un sujet donné, ce qui permettrait au candidat une approche plus pédagogique du sujet et un travail avec la classe plus efficace et plus profitable aux élèves. D'autre part, le temps de préparation accordé au candidat entre le moment de la remise du sujet et le moment de la leçon pourrait être allongé. Enfin, le sujet imposé devrait être tel qu'il puisse être traité de manière pédagogiquement adéquate dans le cadre d'une respectivement de deux leçons (voir: "série").

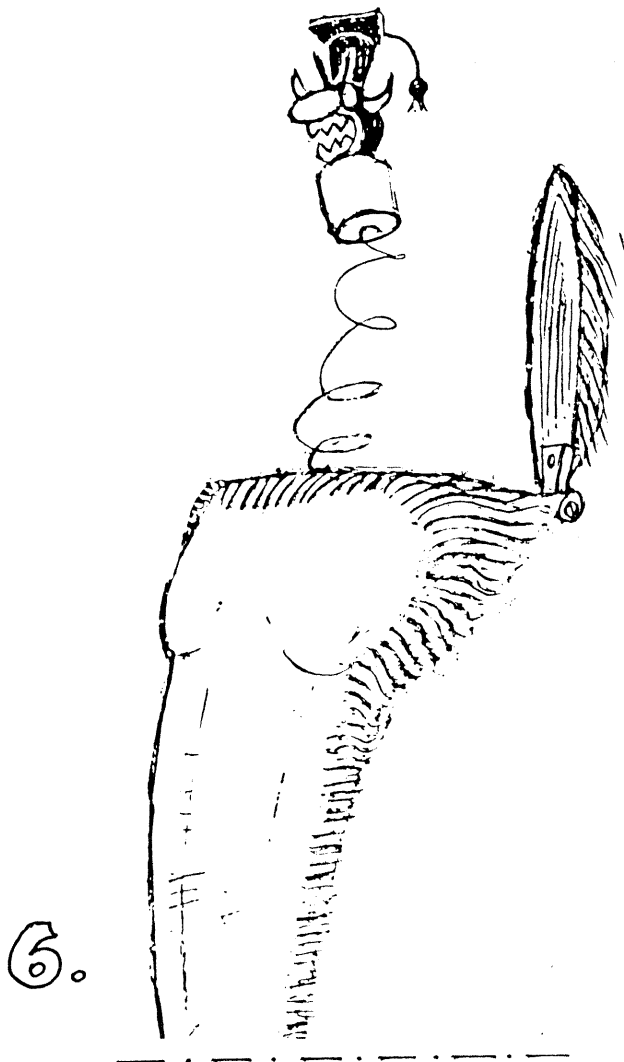
2. Les épreuves dites de "correction" auront pour objectif de contrôler si le candidat maîtrise la/les matière(s) concernée(s), s'il est capable d'apporter aux copies d'élèves une correction complète ainsi que les annotations et remarques indiquées, et s'il maîtrise les techniques de l'évaluation. Ces épreuves devront être sorties du carcan rigide dans lequel elles sont enfermées actuellement et il conviendra surtout de revaloriser leur finalité pédagogique. Il est indispensable également que leurs objectifs et modalités soient décrits de manière détaillée pour chaque branche.

Dans ce contexte, il faudra se poser la question de savoir s'il ne serait pas indiqué d'envisager de demander aux candidats de corriger des séries de trois, voire quatre copies dans certaines branches et pour certains genres d'épreuves. D'autre part, il pourrait être envisagé d'attribuer un certain pourcentage de la note (p.ex. 25%) à la prestation du candidat lors de la "discussion" des copies corrigées, discus-



5.

sion qui ne se situerait plus "en fin de parcours", juste avant la proclamation finale du résultat, et qui porterait sur la correction apportée aux copies ainsi que sur des questions liées aux techniques d'évaluation en général.



Propositions de G. Foetz et Ch. Serres (SEW)

Pour nous, les épreuves (on pourrait en envisager deux, une dans l'enseignement secondaire classique, l'autre dans le secondaire technique) pourront consister dans des leçons où l'on demandera aux candidatEs de traiter une matière bien précise dans une de ses classes suivant une méthode didactique de son choix en fonction d'objectifs pédagogiques formulés auparavant.

Il est entendu que cet examen se fera sur la base de critères précis découlant de la formation pédagogique offerte aux candidatEs.

Les épreuves de correction sont à notre avis inutiles puisque les stagiaires auront reçu une formation adéquate dans les cours de la première année de stage. Il nous semble en plus aberrant de contrôler si un stagiaire sait correctement corriger des devoirs alors qu'on l'a déjà laissé décider sur la promotion des dizaines d'élèves dont il a déjà été le titulaire auparavant!

Il nous semble d'ailleurs superflu et même défavorable pour la formation de multiplier les épreuves. Pourquoi faire du stage pédagogique une course d'obstacles qui ne fait qu'engendrer stress, surmenage, découragement et frustrations de ceux et celles qui apprennent le métier? C'est briser l'élan et l'enthousiasme qui les caractérisent bien souvent.

Au cours de la deuxième année de stage, les stagiaires auront commencé à rédiger un mémoire pédagogique de qualité. Le mémoire pédagogique pourrait être remis au plus tard le 30 janvier, ce qui permettrait aux stagiaires d'y considérer également leur pratique pédagogique du premier trimestre de la troisième année. La défense du mémoire aurait lieu au début du mois de mars.

En cas d'échec à l'examen pratique, l'épreuve supplémentaire aurait lieu au troisième trimestre. Il en serait de même pour un mémoire pédagogique refusé lors de la première session, la date de remise pouvant être fixée au 15 mai et la défense pouvant se situer au début du mois de juin.

En guise de conclusion

En guise de conclusion nous voulons souligner une nouvelle fois qu'un stage réformé ne saurait se passer de concept global rigoureux que seul un groupe de spécialistes ayant une sérieuse formation et de l'expérience en matière de formation d'enseignantEs pourra concevoir.

Mais il ne s'agit pas seulement de réformer la formation pédagogique initiale, il faut également créer des structures pour garantir la formation continue des professeurs qui, comme la formation initiale, est double: d'une part la formation continue scientifique (dans la ou les branche(s) étudiée(s)), d'autre part la formation continue pédagogique. Cette structure devra être créée au sein du Département (réformé) de formation pédagogique du Centre Universitaire. C'est dans ce cadre, en collaboration étroite avec des structures universitaires étrangères, qu'il serait le plus indiqué et le plus efficace de promouvoir une politique cohérente de formation pédagogique continue pour les professeurs de l'enseignement secondaire. C'est également dans ce cadre qu'il serait intéressant d'initier et de promouvoir la recherche pédagogique aux niveaux universitaire et post-universitaire.

Nous estimons par ailleurs que la réforme du stage pédagogique devra être accompagnée d'une révision profonde de la politique de recrutement du Ministère de l'Education Nationale, en vue de répondre enfin au manque cruel en personnel enseignant qualifié dont souffrent actuellement nos lycées et lycées techniques, et donc nos élèves.

Suite à la décision du MEN de ne plus recruter de chargés de cours à la date du 15 septembre 1993 - ce qui est en soi une bonne chose puisque ces personnes ne reçoivent pas de formation pédagogique et sont engagées d'année en année sans garanties aucunes! - le manque de personnel enseignant dans nos lycées et lycées techniques s'est encore aggravé. Il est inadmissible que le nombre des postes créés au niveau du recrutement des stagiaires n'ait pas été augmenté en conséquence. Il est proprement scandaleux que ce nombre ait même encore été réduit par rapport aux années précédentes et qu'il s'éloigne de plus en plus des estimations officielles des besoins! Notre enseignement post-primaire manque cruellement de personnel enseignant qualifié pour remplir sa mission, et cela tant dans le domaine de l'enseignement proprement dit que dans les domaines de la guidance et de l'appui pédagogiques, de la surveillance, des études dirigées, etc. La qualité tant de l'enseignement que de l'accompagnement pédagogique des élèves en souffre considérablement, et cela à un moment où les responsables politiques tiennent un tout autre langage. Nous tenons à dénoncer avec vigueur l'écart grandissant entre la volonté politique affichée et les décisions concrètes prises par le Ministre de l'Education Nationale, notamment au niveau du recrutement de personnel enseignant qualifié.

Pour sauvegarder la qualité de notre enseignement, pour garantir un encadrement pédagogique adéquat à nos élèves et pour permettre une mise en oeuvre cohérente des réformes initiées, dont celle du stage pédagogique, nous proposons que soit établi, en concertation avec toutes les parties intéressées, un plan d'urgence en matière de recrutement de personnel enseignant qualifié.